



A Moscou, ouverture du plénum de la Conférence interconciliaire de l'Église orthodoxe russe



Le 26 mai 2021, le patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies a ouvert la séance du plénum de la Conférence interconciliaire de l'Église orthodoxe russe, à la salle des conciles de l'église du Christ Sauveur.

Le plénum a commencé par un office d'intercession, célébré par le protopresbytre Vladimir Divakov, secrétaire du patriarche de Moscou et de toutes les Russies.

Ensuite, le patriarche a lu une prière.

Font partie du présidium de la séance : le métropolite Denis de Voskressensk, chancelier du Patriarcat de Moscou, secrétaire de la Conférence interconciliaire ; le métropolite Vincent de Tachkent et d'Ouzbékistan, chef de la métropole d'Asie centrale ; le métropolite Barsanuphe de Saint-Pétersbourg

et de Ladoga ; le métropolite Paul de Kroutitsy et de Kolomna, vicaire patriarcal ; le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou ; le métropolite Benjamin de Minsk et de Zaslavl, exarque patriarcal de toute la Biélorussie.

Le patriarche Cyrille a prononcé un discours à l'adresse des membres de la Conférence interconciliaire :

« Je suis heureux que nous puissions nous réunir pour le plénum ordinaire de la Conférence interconciliaire, malgré les circonstances difficiles. Depuis plus de onze ans cet organe consultatif, qui n'a aucun analogue dans le monde orthodoxe, aide le Concile épiscopal et le Saint-Synode, préparant des résolutions qui auront une grande importance pratique dans la vie actuelle de l'Eglise, préparant aussi tous les conciles. Aujourd'hui et les jours qui suivront, nous devons discuter de plusieurs projets de documents, qui seront présentés au Concile épiscopal. Celui-ci, si Dieu veut, aura lieu en novembre prochain. Je salue aujourd'hui particulièrement ceux qui sont entrés à la Conférence interconciliaire après notre dernier plénum, en janvier 2020 » a dit le patriarche.

Sa Sainteté a ensuite proposé de chanter « Mémoire éternelle » au défunt membre de la Conférence interconciliaire, l'archiprêtre Dimitri Smirnov.

Puis, le patriarche Cyrille a présenté l'ordre du jour. Plusieurs documents élaborés dans les commissions de la Conférence interconciliaire et proposés à l'examen préalable de l'ensemble de l'Eglise, seront examinés. Il s'agit du « Règlement sur les sanctions canoniques et sur les punitions disciplinaires des ministres du culte », du texte « Du travail séculier des ministres du culte », « De la bénédiction des chrétiens orthodoxes avant une opération militaire », « De l'inviolabilité de la vie humaine depuis l'instant de la conception ».

La Conférence interconciliaire est un organe consultatif, assistant les autorités de l'Eglise orthodoxe russe dans l'élaboration de résolutions sur les problèmes majeurs du fonctionnement interne et de l'activité externe de l'Eglise orthodoxe russe.

La Conférence interconciliaire débat des problèmes d'actualité de la vie de l'Eglise : théologie, administration ecclésiale, droit ecclésiastique, liturgie, pastorale, mission, formation théologique, enseignement religieux, diaconie, rapports entre l'Eglise et la société, entre l'Eglise et l'Etat, entre l'Eglise et les autres confessions et religions.

La Conférence interconciliaire est chargée de l'étude préparatoire des thèmes qui seront examinés par

les Conciles local et épiscopal, ainsi que de l'élaboration de projets de résolutions sur ces thèmes. Le Saint-Synode peut aussi adopter les résolutions élaborées par la Conférence interconciliaire.

La Conférence interconciliaire est un espace unique, permettant une large discussion de thèmes qui intéressent tous les paroissiens.

La composition de la Conférence interconciliaire est approuvée par le Saint-Synode pour une période de quatre ans. Actuellement, 211 personnes sont membres de la Conférence : 84 hiérarques, 75 prêtres, 2 diacres, 13 moniales et 35 laïcs.

Des commissions spécialisées fonctionnent dans le cadre de la Conférence interconciliaire : la Commission chargée de la théologie et de la formation théologique, la Commission pour l'administration ecclésiale, la pastorale et l'organisation de la vie de l'Eglise, la Commission de droit ecclésiastique, la Commission de liturgie et d'art sacré, la Commission sur l'évangélisation et la diaconie, la Commission d'organisation du fonctionnement des monastères et de la vie monastique, la Commission sur les questions relatives à la vie publique, à la culture, à la science et à l'information.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/87359/>